

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Ce BTSA forme des spécialistes qui ont pour mission de valoriser un espace naturel en fonction d'un projet d'amélioration du cadre de vie. Les solutions d'aménagement proposées concernent le végétal mais aussi tout ce qui peut le mettre en valeur (maçonnerie, système hydraulique, etc.).

En bureau d'étude : à l'aide des outils informatiques et dans le respect de la réglementation, concevoir un ou plusieurs projets ; exécuter des plans de coupe, en élévation et en perspective pour permettre au client de visualiser le projet et d'émettre un choix ; dessiner les plans d'exécution à toutes les étapes de la réalisation pour les chef-fe-s de chantier ; émettre des préconisations en terme de matériaux, de végétation et d'équipements ; procéder éventuellement à des estimations et lancer des appels d'offre pour réaliser un devis.

En aménagements paysagers : programmer et gérer les travaux de création et d'entretien des espaces verts au sein d'un service de collectivité ou d'une entreprise de gestion d'équipements immobiliers et de loisirs.

Sur un chantier : établir le planning des travaux ; gérer le chantier aussi bien au niveau des moyens humains que financiers et matériels ; organiser les approvisionnements ; surveiller les travaux et proposer éventuellement des adaptations en fonction des contraintes rencontrées.

ACCÈS AU BTS

- Bac pro Aménagements paysagers
- Bac STAV spécialité aménagement et valorisation des espaces
- Bac S dont le profil écologie, agronomie et territoires

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTSA en un an pour acquérir une compétence complémentaire
- Certificat de spécialisation agricole (CSA)
- Licence professionnelle dans les domaines de la conduite de projets et de chantiers, de l'infographie paysagère
- Classe préparatoire ATS biologie pour intégrer une école d'agronomie, agroalimentaire, vétérinaire
- Classe préparatoire ATS métiers de l'horticulture et du paysage pour intégrer une école supérieure du paysage : lycée Vert d'Azur horticole et agricole à Antibes (06), Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage à Montreuil (93).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables dans l'académie de Poitiers, consultez le guide « Entrer dans le Sup après le bac »

DÉBOUCHÉS

Les emplois se situent en entreprises, bureaux d'études, collectivités territoriales.

Les préoccupations écologiques mais aussi l'implication des pouvoirs publics dans la préservation du patrimoine amènent les collectivités à accompagner leurs projets urbains d'un travail sur le paysage. C'est pourquoi ce secteur est en plein développement depuis plusieurs années et les candidatures aux formations de l'aménagement sont nombreuses.

Exemples de métiers : concepteur-trice de paysages, conducteur-trice de travaux paysagers, adjoint-e technique espaces verts

LES ÉTABLISSEMENTS DANS L'ACADÉMIE

- ▼ 17 Saintes CFAA 17 A
- ◆ 17 Saintes Lycée agricole Georges Desclaud S
- ▼ 86 Thuré CFAA 86 A
- ◆ 86 Thuré Lycée professionnel agricole horticole Danièle Mathiron S

◆	Établissement public
■	Établissement privé sous contrat
❖	Établissement privé hors contrat
●	Établissement consulaire (dépend d'une chambre de commerce et d'industrie ou d'une chambre de métiers)
▼	CFA (Centre de formation d'apprentis)
S	Statut de l'étudiant «Scolaire» (formation temps plein)
A	Statut de l'étudiant «Apprenti» (formation en apprentissage)
alt.	sous statut scolaire Alternance école/entreprise sous statut scolaire

Localisez les établissements sur
www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Nouvelle-Aquitaine/Poitiers
rechercher un établissement



Pour plus d'informations :